

**Animateur de séance :** M. Jean-Charles Guiguen

**Secrétaire de séance :** M. Philippe Brandy

**Membres présents :** MM. Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Jean-Jacques Raboisson, Alain Vedrenne

**Membres excusés :** MME. Autexier Véronique,  
M. Renon Bruno

**Membre absent**

**et non excusé :** Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard, que le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District).

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil,
- Formalités,
- Civilités,
- Informations de l'animateur.

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Etudes des forfaits et amendes,
- 2 : Homologation des rencontres,
- 3 : Dates pour la saison 2025/2026.

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

### 4° Questions et informations diverses

## 1- INTRODUCTION

- **Accueil** : Néant.
- **Formalité** : Le PV N° 37 ([Lien](#)) de la réunion de la Commission des Compétitions Seniors (CCS) en date du 07/05/2025 est approuvé, sans modification.
- **Civilités** : Néant.
- **Informations de l'animateur** : Néant.

## 2- SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1 – Etude des forfaits et amendes :

#### D4 – Phase 2 – Niveau 1 - Poule D

Sireuil Js 3 (**3<sup>ème</sup> forfait**) du 03/05/2025

Amende de **115 euros**, pour forfait lors des 3 dernières journées de championnat (toutes catégories) en application des Tarifs généraux 2024/2025

Supplément forfait général de **77 euros** en application des Tarifs Généraux 2024/2025

#### D4 – Phase 2 – Niveau 1 - Poule A

Angoulême Bel Air As 2 (**1<sup>er</sup> forfait**) du 08/05/2025

Amende de **115 euros**, pour forfait lors des 3 dernières journées de championnat (toutes catégories) en application des Tarifs généraux 2024/2025

**Décision 1 : La Commission valide ces forfaits et les amendes**

### 2 – Homologation des rencontres :

**Décision 2 : La Commission homologue les rencontres des Championnats Seniors et CR7 des 08/05/2025, 10/05/2025 et 11/05/2025, sous réserves des dossiers en instruction auprès des commissions ad hoc.**

### 3 – Dates pour la saison 2025/2026

Date d'ouverture des engagements des Championnats Seniors et CR7 : **Mardi 10 juin 2025**,

Date limite des engagements des Championnats Seniors et CR7 : **Lundi 21 juillet 2025**,

Date de publication des Poules (D1, D2, D2, D4 et CR7) : **Lundi 4 août 2025**,

Date de publication des Calendriers D1 à D4 et CR7 : **A définir (dans l'attente de la parution des calendriers de la LFNA).**

**Décision 3 : La Commission valide ces propositions de dates**

### 3- SUJET(S) « POUR INFORMATION »

La CCS rappelle que les finales Champions Div's ont été réservées aux équipes qui participent au championnat D4 – Phase 2 – de Niveau 2 et à celles évoluant dans le CR7.

Les finales se dérouleront sur les installations du stade de la Rochefoucauld (Stade Bel Air) **le samedi 24 mai** aux horaires suivants :

- Champions Div's CR7 : 15H00,
- Champions Div's 4D – Phase 2 – Niveau 2 : 17H00.

Les clubs finalistes seront contactés, sauf avis contraire, à l'issue de la réunion de la CCS, en date du 21/05/2025.

### 4- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

#### 1° - Etude des courriels/courriers reçus

- Fc Haute Charente, du 13/05/2025, pris note,
- As Puymoyen, du 12/05/2025, pris note,
- SI Châteaubernard, du 09/05/2025, pris note,
- Fc Sud Charente, du 07/05/2025, pris note,

**RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 14/05/2025**

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°37 du 07/05/2025	<b>Validée</b>	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
<b>1</b>	Etude des forfaits et amendes	<b>Validée</b>	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
<b>2</b>	Homologation des rencontres	<b>Validée</b>	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
<b>3</b>	Dates pour la saison 2025/2026	<b>Validée</b>	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

-----  
La prochaine réunion est fixée au mercredi 21/05/2025 à 17h15  
-----

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45  
-----

L'animateur,  
Jean-Charles Guiguen



Le Secrétaire  
Philippe Brandy

